



## Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,

**VU :**

- le Code général de la Fonction publique ;
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez en date du 21 février 2008 fixant les ratios « promus-promouvables » et l'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;
- l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 7 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Tableau annuel d'avancement de grade

.../...

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme FOURNET-FAYARD Aubéri</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

## **ARTICLE 2**

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Fait à St Gervais-sous-Meymont, le 10 mars 2025.**

**Le Président du syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
Livradois-Forez,**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le : **13 MARS 2025**



## Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,

### **VU :**

- le Code général de la Fonction publique ;
- le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez en date du 21 février 2008 fixant les ratios « promus-promouvables » et l'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;
- l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 7 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

Tableau annuel d'avancement de grade

.../...

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme ZOELLER Clémence	adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

## **ARTICLE 2**

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Fait à St Gervais-sous-Meymont, le 10 mars 2025.**

**Le Président du syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
Livradois-Forez,**



**Stéphane RODIER  
Maire de Thiers.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le : **13 MARS 2025**



## Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

**Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux  
pour l'accès au grade d'ingénieur hors classe**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez,

**VU :**

- le Code général de la Fonction publique ;
- le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez en date du 21 février 2008 fixant les ratios « promus-promouvables » et l'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;
- l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 7 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. VERGNAUD Dominique	ingénieur principal	ingénieur hors classe	1	

.../...

Total des agents promouvables : 8

Nombres d'hommes : 6  
Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

## **ARTICLE 2**

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Fait à St Gervais-sous-Meymont, le 10 mars 2025.**

**Le Président du syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
Livradois-Forez,**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :  
**13 MARS 2025**